

**AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT**  
**LIEU DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

Je soussigné(e) .....

Représentant l'Etablissement .....

**Autorise M.**.....

Adresse : .....

A suivre une formation de :

**D'Edicateur Spécialisé ou d'Edicateurs de Jeunes Enfants ou d'Edicateur Technique Spécialisé (1)**

**EN SITUATION D'EMPLOI**

**EN CONTRAT de PROFESSIONNALISATION** (cf page 2: modalités d'accompagnement du stagiaire)

Date d'entrée en fonction dans l'établissement : .....

**Statut** du (de la) candidat(e) - si contrat, dates de début et fin de contrat:

.....

Salarié(e) de l'établissement (CDI – CDD – CPF –contrat de professionnalisation – autre (à préciser) **joindre un justificatif du statut**

**Fonction** du (de la ) candidat(e) : .....

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOI EDUCATIF OCCUPE PAR L'INTERESSE(E)**

(joindre si besoin une attestation dûment signée par l'employeur)

► **Demande de prise en charge financière du coût de la formation** : Nom de l'O .P.C.O.et dispositif concerné (1) :

.....

Plan de formation  CPF  CFP  autre  (à préciser) .....

**joindre (ou adresser dès réception) le justificatif de l'accord de financement**

►  **Financement sur fonds propres de l'établissement**

A ....., le .....

(1) rayer la mention inutile

*Cachet de l'établissement et signature :*



Pour la rentrée scolaire **2022-2023**, Droits d'inscription, frais de formation et de scolarité :

➤ D'Educateur Spécialisé

-en situation d'emploi : 23 200€

-en contrat de professionnalisation : 15 696€ (7728 € en 2<sup>ème</sup> année + 7968€ en 3<sup>ème</sup> année)

➤ D'Educateur de Jeunes Enfants

-en situation d'emploi : 24 000€

-en contrat de professionnalisation : 14 928€ (6 608 en 2<sup>ème</sup> année + 8320€ en 3<sup>ème</sup> année)

### **MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE**

Dans la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, les stagiaires en contrat de professionnalisation doivent être obligatoirement accompagnés par un professionnel ayant suivi ou étant inscrit à la formation de **tuteur** dispensée par POLARIS Formation Isle (([www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)))

Cette formation, d'une durée de 40 à 80 heures, est pris en charge par Unifaf.

Sont toutefois dispensés de cette formation les tuteurs titulaires du CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS ainsi que les tuteurs ayant suivi la formation de tuteur référent de la branche, maître d'apprentissage, formateur de terrain.